

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 7 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.D0Z, A. CHIRAUSSSEL, P. GAILLARD (+proc de A. BASTIDE), S. CIVIER, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), JC. COURT, R. THIOLLIERE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames M. ALLAMEL (+ proc de J. DURIEU), F. DUMAS, MN. DURAND (+ proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 01/02/2019

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, P. MAISONNEUVE et Mesdames M. DUBOIS F. NOGIER, P. ROUX et N. BARACAND.

En présence des suppléants non votants :

Objet : ACTE MODIFICATIF au marché d'assurances n° 2013700 (ex VINOBRE)

Monsieur le Président rappelle que La communauté de communes du Bassin d'Aubenas est depuis la fusion au 01/01/2017 assurée auprès de la SMACL suivant deux marchés publics distincts souscrits par les anciens EPCI et transférés de droit à la CCBA.

L'un souscrit par l'ex CC du VINOBRE et pour les lots « Dommage aux biens - Responsabilité civile/protection juridique - Flotte de véhicules » conclu pour une durée de 5 ans, a pris fin le 31/12/2018.

L'autre souscrit par l'ex CC du Pays d'Aubenas-Vals et pour les lots « Dommage aux biens - Responsabilité civile - Protection juridique - Flotte de véhicules » conclu pour une durée de 5 ans, prendrait fin le 31/12/2020

Afin d'harmoniser la durée des marchés d'assurances de CCBA (hors assurances statutaires des personnels), Monsieur le Président informe l'assemblée :

- d'une part de son intention de résilier le marché ex CCPAV au 31/12/2019 ;
- d'autre part de la nécessité de proroger le marché ex Vinobre, pour tous les lots, sur l'année civile 2019, ce qui suppose un acte modificatif de prorogation ;
- enfin du lancement courant 2019 d'une consultation en vue de la passation en procédure adaptée d'un nouveau marché public d'assurances (hors assurances statutaires) à effet du 01/01/2020.

Il précise que l'acte modificatif à intervenir pour proroger le marché ex Vinobre doit être soumis à délibération au vu de son montant supérieur à 5% du montant global initial du marché (montant global : 53 304.16 € - montant prévisionnel estimé de l'échéance 2019 : 9 500€)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'acte modificatif n°1 à intervenir avec la SMACL aux fins de proroger d'1 an et jusqu'au 31/12/2019 le marché d'assurances 2013700 ;
- Autorise le Président aux formalités utiles à l'application des présentes.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 février 2019
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190207-DEL07022019-17-DE
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019